Avenant n°1

à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Confiée à la commune de Reichshoffen

pour l'aménagement de la RD 121 (rue des Vosges) en traverse d'agglomération de Nehwiller

- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 ;
- Vu l'article L 1615-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage en date du
- Vu la délibération de la Commission Permanente du 28 mai 2018 autorisant Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer l'avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour permettre de rembourser la Commune des travaux faits pour le compte du Département ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Reichshoffen en date du

Entre les soussignés :

- Le Département du Bas- Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente susvisée, d'une part ;
- La Commune de Reichshoffen, représentée par son Maire, M. Hubert Walter, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal susvisée, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objectif de modifier les dispositions financières prévues par l'annexe 2, pour tenir compte de l'évacuation des fraisât d'enrobés à forte teneur d'HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique) en centre agréé.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans la colonne « a » de l'annexe 2, le montant des travaux de voirie à la charge du Département est porté de 108 847,38 € TTC à 144 282,67 € TTC. La clé de répartition des dépenses indivises pour frais annexes est modifiée, avec une répartition de 20% pour le Département et 80% pour la Commune. Le document « annexe 2 modifiée » se substitue à l'annexe 2 initiale.

Fait en deux exemplaires, à STRASBOURG, le

Pour la Commune

Pour le Département

LE MAIRE DE REICHSHOFFEN LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

Hubert WALTER

Frédéric BIERRY